

# Compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 10 juin à 20h30 sous la présidence de M. le Maire, Jean Christophe SAINT MARTIN.

**Conseillers en exercice : 15**

**Conseillers présents : 15**

**Conseillers participant au vote : 15**

Secrétaire de séance : M. ALLOITTEAU Jean-Paul

Etaient présents :

M. SAINT MARTIN Jean Christophe, M. ALLOITTEAU Jean-Paul, M. BONNAMY Patrick, M. LAFON Ludovic, Mme FAURE Stéphanie, M. VITRAC Robert, Mme MAROUSSIE Jacqueline, Mme MOINE Aude, M. WEYTSMAN Ludovic, M. CANAR François, Mme MALEYRAN Danielle, Mme BONNAMY Aline, Mme LUMEN Julie, M. PUECH Jean-Louis, M. RAYNE Jacques.

Etaient excusés :

Ont donné procuration :

Absents non excusés :

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35,  
M. ALLOITTEAU Jean-Paul, est désigné comme secrétaire de séance.

## **Délibération n°1 : Délégation de l'assemblée délibérante au Maire**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, les actes correspondant aux compétences déléguées par le Conseil municipal peuvent être signés par un Adjoint agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées par l'article L.2122-18.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de ces délégations à Monsieur le Maire, à Mesdames et Messieurs les Adjointes dans les conditions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision

## **Délibération N° 2 : Indemnités du Maire et des Adjointes**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide, avec effet au 3 juillet 2020 (date d'effet de la délégation de fonction)**

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjointes comme suit:

**Maire** : 40,3 % de l'indice 1027

**1er adjoint** : 10,70 % de l'indice 1027

**2ème adjoint** : 10,70 % de l'indice 1027

# Compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020

**3ème adjoint** : 10.70 % de l'indice 1027

**4ème adjoint** : 10.70 % de l'indice 1027

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,
- de transmettre au représentant de l'Etat, au comptable public de la commune la présente délibération et le tableau annexé capitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal conformément au dernier alinéa de l'article L.2123-20-1 du Code général des collectivités locales.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité de ses membres.

## **Délibération N°3 : Désignation des membres de la commission d'appel d'offre (CAO)**

Sont désignés en tant que membres titulaires les trois conseillers municipaux suivants :

1. M. Jean-Paul ALLOITTEAU
2. Mme Aude MOINE
3. M. Ludovic LAFON

Sont désignés en tant que membres suppléants les trois conseillers municipaux suivants :

1. M. Patrick BONNAMY
2. Mme Julie LUMEN
3. M. Jacques RAYNE

Ces décisions sont approuvées à l'unanimité des membres de l'assemblée délibérante.

## **Délibération n°4 : Désignation des représentants au sein des syndicats**

### **1/ Service Département d'électrification de la Dordogne (SDE24)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DESIGNE** à l'unanimité pour représenter la commune de Couze et Saint Front au sein de SDE24

✓ Les délégués titulaires suivants :

- M. Ludovic LAFON.
- M. Jacques RAYNE

✓ Les délégués suppléants suivants :

- Mme Aline BONNAMY.
- Mme Danièle MALEYRAN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

### **2/ Syndicat mixte Départemental des déchets de la Dordogne (SMD3)**

**DESIGNE** à l'unanimité pour représenter la commune de Couze et Saint Front au sein de SMD3

✓ Les délégués titulaires suivants :

- M. Patrick BONNAMY.
- M. Jean-Paul ALLOITTEAU.

✓ Les délégués suppléants suivants :

- Mme Jacqueline MAROUSSIE.
- Mme Julie LUMEN.

### **3/ Régie des eaux de la Dordogne (RDE24)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

# Compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020

**DESIGNE** à l'unanimité pour représenter la commune de Couze et Saint Front au sein de la RDE24

✓ Un délégué titulaire suivant :  
- Jean Christophe SAINT MARTIN.

✓ Un délégué suppléant suivant :  
- M. Robert VITRAC.

## **4/ Syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DESIGNE** à l'unanimité pour représenter la commune de Couze et Saint Front au sein du SIVOS.

✓ Les délégués titulaires suivants :  
- Mme Stéphanie FAURE.  
- M. François CANAR.

✓ Les délégués suppléants suivants :  
- M. Jean-Louis PUECH.  
- M. Ludovic WEYTSMAN.

**Délibération n°5** : Désignation des membres du Conseil Municipal au sein des différentes commissions communales

### **Désignation des membres du conseil municipal au sein des commissions communales :**

#### **1/ Commission Finances, Administration Générale et service du Personnel :**

Le Maire est d'office le Président de droit de toutes les commissions communales.  
Suite au renouvellement du conseil municipal, cette commission est constituée par :

**Vice-Président** : M. Jean-Paul ALLOITTEAU

**Membres** : M. Patrick BONNAMY, M. Ludovic LAFON.

#### **2/ Commission de la Solidarité et proximité :**

Suite au renouvellement du conseil municipal, cette commission est constituée par :

**Vice-Président** : M. Ludovic LAFON

**Membres** : Mme Aline BONNAMY, Mme Jacqueline MAROUSSIE, M. Ludovic WEYTSMAN, Mme Danielle MALEYRAN, M. Jacques RAYNE.

#### **3/ Commission Enfance, jeunesse et Ecole :**

Suite au renouvellement du conseil municipal, cette commission est constituée par :

**Vice-Présidente** : Mme Stéphanie FAURE

**Membres** : Mme Julie LUMEN, M. Ludovic LAFON, M. François CANAR, M. Ludovic WEYTSMAN.

#### **4/ Commission Voirie, Bâtiments communaux, cantonniers et Urbanisme :**

Suite au renouvellement du conseil municipal, cette commission est constituée par :

# Compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020

**Vice-Président** : M. Patrick BONNAMY

**Membres** : M. Ludovic LAFON, M. Jean-Louis PUECH, M. Robert VITRAC.

## **5/ Commission Environnement, Biodiversité, Agriculture :**

Suite au renouvellement du conseil municipal, cette commission est constituée par :

Ces décisions sont approuvées à l'unanimité des membres de l'assemblée délibérante.

### **Délibération n°6 : Autorisation pour le recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1 ;

Considérant que les besoins des services administratifs, techniques ou relevant de l'Ecole, peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou d'agents contractuels territoriaux indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles ;
- de charger le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération du ou des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil ;
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédit au budget.

Cette décision est approuvée à l'unanimité des membres de l'assemblée délibérante

#### **Questions diverses :**

- une administrée demande l'indice de rémunération des élus

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h05.**

**Les délibérations sont consultables à l'intérieur de la mairie.**